MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRÉ UNIVERSITAIRE ET DE L'ÉDUCATION CIVIQUE

REPUBLIQUE DE GUINÉE Travail-Justice-Solidarité SERVICE NATIONAL DES EXAMENS CONTRÔLE SCOLAIRE ET DE L'ORIENTATION BP : 2201 Tél. : (+224) 622 84 51 44 - E-Mail : examens@sotelgui.net.gn / adiallo@afribone.net.gn



Diplôme de Bachelier du Second Degré

Le Ministre de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Éducation Civique

Vu l'ARRÊTÉ N° 97/1143/MENRS/CAB du 3 Mars 1997, portant Règlements Généraux des Examens Scolaires en République de Guinée Vu le PROCES-VERBAL de l'Examen du Baccalauréat unique



0

0

SESSION:

2018

PROFIL:

SCIENCES MATHEMATIQUES

PV:

10248

CENTRE:

ABDOUL_MAZID DIABY / RATOMA

ECOLE D'ORIGINE:

CS LAMBANDJI

établi le

16/07/2018

par le Jury National de Supervision

confère avec la mention :

à ABDOULAYE KORSE DIALLO

Fils (fille) de MAMADOU

né(e) le

08/11/1997

à DALABA

et de

MARLYATOU DIALLO

LE DIPLOME DE BACCALAUREAT UNIQUE

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés

Fait à CONAKRY, le 17/07/2018

Signature du titulaire

P/ le Ministre Par Délégation

Le Directeur du SNECSO

- Region

NAMANDIAN CONDE

Le présent document est enregistré sous le N°8976 IL NE SERA DELIVRE AUCUN DUPLICATA DE CE DOCUMENT